



ÉCOLE de MUSIQUE et de DANSE de

Association loi 1901

1, rue Henri Charpentier – 44120 VERTOU

Direction & Secrétariat : 02.40.03.45.05

Chères adhérent(es), adhérents,

Veillez trouver ci-dessous les éléments du protocole sanitaire de l'EMD.

Merci d'avance de votre compréhension et de votre coopération dans la mise en œuvre de ces mesures :

- L'accès aux bâtiments de l'EMD est soumis à la présentation d'un passe sanitaire pour les adultes dès la rentrée et pour les 12 ans et 2 mois et plus à partir du 30 septembre 2021. L'ensemble des usagers doivent être en possession d'un passe sanitaire pour chaque entrée/cours dans les bâtiments. Pour éviter les oublis nous vous recommandons de glisser une photocopie du passe sanitaire dans les boîtes d'instruments, avec les partitions pour les pratiques ...

- Le port du masque est obligatoire dans le bâtiment pour tous dès l'âge de 6 ans même pendant la pratique artistique sauf pour les vents et les cours de chant individuels.

- Merci de respecter les sens de circulation indiqués.

- L'accès aux bâtiments sera réservé au personnel et aux élèves. Il est demandé aux parents, accompagnants de ne pas stationner dans les bâtiments. Il est cependant possible d'accompagner les élèves (notamment les plus jeunes) à leur salle de cours. Les élèves pourront stationner dans le bâtiment entre les cours.

- Le lavage des mains est obligatoire à l'entrée des bâtiments. Du savon est disponible dans les toilettes et du gel hydroalcoolique à l'entrée.

- Afin de garantir l'aération des salles et la désinfection du matériel commun entre les groupes :

○ le temps de cours des pratiques collectives instrumentales (orchestres, ateliers), de la Formation Musicale et des Chœurs sera diminué de 5 min à la fin du cours.

○ Pour les cours d'instruments et l'initiation musicale, le temps d'aération et de désinfection (pupitre, chaise ...) sera intégré au cours. Pas de changement de durée.

○ Les cours d'éveil musical ne sont pas impactés par cette baisse de temps.

- La distanciation d'un mètre dans le bâtiment entre les personnes doit être respectée.

- Il est demandé aux usagers, élèves de ne pas entrer dans les bâtiments en cas de symptômes grippaux, respiratoires ou digestifs.

- L'EMD devra être prévenue si un élève est testé positif au COVID-19.

Nous comprenons que ces mesures peuvent vous sembler contraignantes, cependant dans l'intérêt de tous nous comptons sur votre compréhension et votre coopération en ce début d'année.

David Morand, Directeur

Ecole de musique et de danse de Vertou

Direction et salles de cours : 1, rue Henri Charpentier  
Salle de danse : 1, rue du 11 Novembre